Collectif des Femmes exilées hébergées par l'EVAM
PA. Collectif droit de rester-Guichet5bis
Coordination Asile-Migration
CP 282
1001 Lausanne

Lettre ouverte aux autorités vaudoises

Messieurs Mesdames les Conseiller.ère d'Etat de l'Etat de Vaud, Monsieur le Directeur de l'Etablissement Vaudois de l'Accueil des Migrants (EVAM),

Nous, femmes exilées hébergées par l'EVAM, nous adressons à vous concernant nos conditions d'hébergement qui sont source de grandes souffrances et sentiments d'injustice.

Plusieurs familles sont logées dans une seule petite chambre depuis plusieurs années. Le sommeil de nos enfants est gravement perturbé. Faire leur devoir, s'habiller le matin, se coucher le soir, aller se doucher, revenir manger, préserver un minimum d'intimité, est à chaque fois une épreuve. Le règlement très strict de l'EVAM nous empêche de nous organiser pour maintenir un semblant de vie familiale.

Les revendications du Parlement des réfugiés de Suisse et des organisations dans le domaine de l'asile et des droits de l'enfants (en annexe) doivent être appliquées.

Malgré plusieurs certificats médicaux, de nombreuses personnes se voient refuser un logement adapté à leur état de santé. Nous constatons chaque jour que l'EVAM ne suit plus les avis des médecins, y compris des pédiatres. Cela génère une souffrance inacceptable pour des personnes souvent déjà polytraumatisées par la guerre, la torture et l'exile. L'impact sur les coûts de la santé et la surcharge des réseaux de soins imposent également une meilleure prise en compte des avis médicaux.

L'EVAM justifie ses refus par une pénurie de logement indépendante de sa volonté. Nous ne pouvons y croire alors que l'EVAM cherche à obliger certaines d'entre nous, pourtant très vulnérables, à résilier des baux du marché privé. D'autres se voient imposer un placement dans des foyer spécifiquement dédiés aux renvois (foyers AU-R), au mépris du taux d'occupation des foyer « normaux ». Ces pratiques dénotent une politique délibérée visant à des coupes budgétaires et à d'avantage de répression contre les bénéficiaires de l'aide d'urgence dont les droits et la prise en compte des vulnérabilités sont de plus en plus restreints.

Dans les foyers, toutes nos plaintes auprès du personnel de l'EVAM sont rejetées sans explication. Nous sommes arbitrairement transférées d'une chambre à l'autre sans pouvoir donner notre avis. L'EVAM refuse de nous remettre des décisions écrites et cherche à limiter notre droit de réclamation, pourtant garanti par la loi sur la procédure administrative.

Ces atteintes aux droits fondamentaux sont particulièrement graves lorsqu'elles concernent des espaces réservés aux femmes, dont nombre d'entre elles ont subi la traite, l'emprise et des violences sexistes et sexuelles.

Nous revendiquons :

Un hébergement digne pour toutes les femmes, familles et personnes vulnérables.

Le respect des avis médicaux et de l'intérêt supérieur de l'Enfant.

Le respect de nos droits, notamment notre droit à être entendues dans toute les décisions de l'EVAM nous concernant et notre droit à des procédure équitable en cas de désaccord.

Collectif des Femmes exilées hébergées par l'EVAM
(collectif accompagné par Droit de rester-Guichet5bis / guichet5bis@proton.me)

Lettre remise en remise en mains propres à l'EVAM à Lausanne, le 30.10.2026.

Annexe : Prise de position du Parlement des réfugiés de Suisse et environ 30 organisations à l'attention de la CDAS/CCDJP